

<https://enseignants.se-unsa.org/Psychologue-de-l-Education-nationale-pourquoi-pas-vous>



Psychologue de l'Éducation nationale, pourquoi pas vous ?

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : lundi 6 février 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Vous êtes professeur des écoles et vous investissez dans une autre approche de l'enfant ou de l'adolescent vous intéresse ? Vous possédez des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue (décret n°90-255 du 22 mars 1990) ?

Tentez donc le concours de psychologue de l'Éducation nationale !

Par le décret [n° 2017-120 du 2 février 2017](#), le ministère vient de créer un nouveau corps, celui des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN).

Désormais, les PsyEN sont recrutés par des concours nationaux qui comportent deux voies :

- l'une ouvrant sur la spécialité éducation, développement et apprentissages (1er degré)
- l'autre sur la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (collège, lycée).

Le choix de la spécialité sera à préciser lors de l'inscription qui se fera sur internet **du mardi 7 février 2017, à partir de 12 heures, au mardi 7 mars 2017, 17 heures.**

Pendant une année scolaire, les lauréats suivront une formation en alternance rémunérée, rythmée par un stage de terrain accompagné par un tuteur et par des cours dispensés dans des centres de formation dédiés aux psychologues, en lien avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé).

Plusieurs outils d'information sont à votre disposition :

- l'abonnement gratuit à la lettre en ligne que nous diffusons régulièrement : <https://enseignants.se-unsa.org/Lettres-categorielles-19>
- La foire aux questions sur notre [espace-adhérent](#) du site : www.se-unsa.org
- La page Facebook [Psy SE-Unsa](#)

Le contact direct avec votre section départementale SE-Unsa vous permettra d'avoir un accompagnement personnalisé, des informations précises sur les dispositions statutaires relatives au nouveau corps des PsyEN, et sur les modalités d'inscription au concours :

<https://enseignants.se-unsa.org/Nos-sections-departementales-et-academiques>.

En savoir plus :

- [Le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale est officiellement créé](#)
- [Concours de recrutement des PsyEN : modalités pratiques](#)